

AGENDA RURAL

UN AGENDA RURAL, QU'EST-CE QUE C'EST ?

- ✓ L'élaboration d'un « Agenda rural » consiste en la mise en œuvre d'un plan d'actions en faveur des ruralités ayant vocation à s'inscrire dans la durée.
- ✓ À l'échelle européenne, l'Agenda rural doit favoriser l'articulation des politiques de développement rural, en complément de ce qui existe pour les villes avec l'Agenda urbain.
- ✓ À l'échelle française, il s'agit d'une feuille de route qui décline une série de mesures à mettre en œuvre au travers de divers véhicules législatifs (le gouvernement n'ayant pas retenu l'idée d'une loi globale sur la ruralité).

L'Agenda rural en 9 dates clés

2017

3 OCTOBRE
2018

Dans sa résolution, le Parlement européen adopte le principe d'un Agenda rural qui vise à « une coordination des politiques de l'Union ayant une incidence sur les zones rurales, en y associant tous les niveaux de pouvoir, conformément au principe de subsidiarité tel qu'énoncé dans le pacte d'Amsterdam » afin de « rééquilibrer la relation entre les zones rurales et les zones urbaines ».



L'AMRF soutient l'idée de la création d'un Agenda Rural Européen (sur le modèle de l'Agenda urbain qui existe depuis 2015), lancée par l'association Ruralité environnement européen (RED) avec le soutien actif du Mouvement Européen de la Ruralité et du Comité Européen des Régions (voir *36000 Communes* n°355).



DÉCEMBRE 2018

Dans ses vœux, l'AMRF appelle à la mise en œuvre d'un Agenda rural français afin de décliner à l'échelle française les principes formulés par le Parlement européen et faire de la France le premier pays à adopter une politique spécifique à destination des territoires ruraux.



14 JANVIER 2019

À l'occasion de la remise des Cahiers de doléances et de propositions au Président de la République, l'AMRF, par la voix de Vanik Berberian son président, propose à Emmanuel Macron de se saisir de l'idée de l'Agenda rural pour apporter des réponses concrètes aux inégalités territoriales exprimées dans les cahiers.



29 MARS
2019

Suite à l'annonce du Président de la République à l'occasion du Grand débat, la ministre de la Cohésion des territoires Jacqueline Gourault a procédé à l'installation de la mission chargée d'élaborer « l'agenda rural ».



Aux côtés de Vanik Berberian, président de l'AMRF, figurent Daniel Labaronne, député d'Indre-et-Loire, Pierre Jarlier, maire de Saint-Flour et président délégué de l'APVF, Cécile Gallien, maire de Vorey et vice-présidente de l'AMF, et Patrice Joly, sénateur de la Nièvre et président de l'ANNR.

26 JUILLET 2019

Remise à Jacqueline Gourault du rapport, fruit du consensus des cinq membres de la mission, qui invite le gouvernement à faire de leurs 200 propositions sa feuille de route pour agir en faveur des territoires ruraux sous le titre « Ruralités : une ambition à partager ». Remise au Premier ministre le 9 septembre.



21 SEPTEMBRE
2019

Après le jeu des navettes interministérielles, le Premier ministre a annoncé ses arbitrages lors du Congrès de l'AMRF à Eppe-Sauvage (59).



15 & 16 OCTOBRE 2019

Première session du Parlement Rural Français à Nevers (58) pour analyser les annonces gouvernementales



20 FÉVRIER
2020

Conformément aux engagements du comité de suivi, le Premier ministre a présidé un premier comité interministériel aux ruralités, dans les Vosges. Les maires ruraux, par la voix du Parlement rural ont salué les premières mesures.

Ces comités interministériels sont prévus tous les 6 mois.

